

Belœil 30 décembre 1869.

Messieurs les Rédacteurs,

Je me permets de revenir à la charge pour exprimer l'opinion que dans les règlements de toute société d'agriculture il devrait exister une clause, exigeant de tout terre dont certaines portions sont entrées dans le concours des terres les mieux tenues, qu'elle soit dans un état de propreté satisfaisant, que les clôtures en soient bonnes, que l'égout de ses eaux se fasse convenablement, qu'elle ne soit pas un jardin de mauvaises herbes. Les sociétés d'agriculture No. 1 No. 2 du comté de Verchères, ont adopté de tels règlements, et elles en ont retiré des avantages incontestables.

La société d'agriculture du Comté de Bagot doit certainement son avancement rapide au soin tout particulier qu'elle a donné au sol, offrant tous les ans plusieurs prix pour chaque portion de terre les mieux cultivées, excitant par là au travail, aux efforts, tout le monde, les pauvres comme les riches. C'est par ces règlements judicieux que M. Casavant de St. Dominique si renommé pour sa culture des légumes et l'amélioration du sol, a été poussé en avant au point qu'il fournit un bon approvisionnement de légumes à St. Hyacinthe et à Acton, et qu'il réalise de gros bénéfices.

La société du comté de Rouville qui fait si bien, donne aussi des primes pour les portions de terre les mieux cultivées. L'Hon. Campbell ce praticien remarquable, cet homme de bien, si judicieux, si dévoué au progrès, qui a fait naître l'aisance et la prospérité dans St. Hilaire, qui a su mettre à flot la barque de la chambre d'agriculture chaque fois qu'elle s'est trouvée dans l'embarras, a trouvé bon, a approuvé et encouragé ces règlements de la société d'agriculture de son comté. Vous voudrez bien me pardonner cette petite digression. Il y a tant de bonheur et de jouissance à se rappeler et à redire les belles actions, la bienfaisance, la générosité, le dévouement.

Messieurs, j'ai confiance que vous reconnaîtrez que je n'ai pas été sourd à vos demandes et à vos instances répétées de vous donner quelque idée pratique. Ce que je regrette, c'est mon incapacité à traiter un sujet si beau, si grand, si important, si brûlant d'intérêt, qui peu tant pour le progrès, la prospérité, puisqu'il porte tout entier sur l'amélioration du sol d'où tout dépend et sans lequel on ne peut absolument rien

en agriculture. A vous maintenant, messieurs les Rédacteurs, à vous tous, messieurs du journalisme et autres amis de l'agriculture et de la Patrie qui avez le désir et la capacité de faire le bien, à vous de traiter ce sujet d'une manière convenable et capable de persuader le gouvernement de tenter pour 3 ou 4 ans seulement l'essai de l'intérêt personnel mis à la portée de tous; 1o. par la rétribution à chaque souscripteur du montant de sa souscription en graines de trèfle, de mil ou autres, ou semences de grains importés ou améliorés; 2o. par l'emploi de tout le montant de l'octroi des sociétés en primes pour les portions de terre les mieux cultivées ne réservant que quelques primes pour les fermes les mieux tenues pour la raison que tous ne pourraient y concourir et pour éviter la centralisation des prix; je ne parle que pour les sociétés de campagne proprement dites, et sans préjudice aux appropriations déjà faites.

La *Gazette des Campagnes* qui a déjà tant fait pour le vrai progrès, qui a prouvé si clairement et si judicieusement qu'il faut commencer par l'amélioration du sol ne sera pas sourd à l'appel. Des rumeurs qui ne paraissent pas dénuées de fondement, donnent à entendre que le Conseil d'Agriculture veut ôter tous les octrois des Sociétés pour les employer à établir des fermes modèles et des chemins macadamisés. Si vous aimez les sociétés, si vous jugez qu'elles font du bien, et qu'elles peuvent beaucoup plus, c'est le temps de s'unir et de travailler pour les conserver. Vous avez la volonté, le courage, c'est tout ce qu'il faut. Le succès vous attend. Le canadien est capable comme tous les autres quand il veut s'en donner la peine. Que de beaux noms à à citer à l'appui de cet avancé. En voici seulement deux, Sir George Etienne Cartier, l'honneur et la gloire du nom canadien, Sa Grandeur Monseigneur de Montréal qui fait jaillir et briller sur le Canada par sa grande œuvre des Zouaves Pontificaux une auréole de gloire sans égale aux yeux étonnés de tous les peuples de l'univers.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et

obé., serviteur,

A. VANDANDAIGNE.

A P I C U L T U R E .

L'apiculteur, comme tous les ouvriers des diverses professions, a besoin d'étudier son art, de le comprendre, de le raisonner.

Effet des accouplements de familles chez les abeilles..

Chez l'abeille, comme chez presque tous les animaux, la loi de consanguinité, qui répugne aux accouplements de famille, existe, et elle produit des effets remarquables lorsqu'elle n'est pas observée. Il y alors dégénérescence dans les instincts de multiplication et de travail.

On sait que, dans la famille des abeilles, la jeune femelle destinée à devenir mère d'une nombreuse postérité sort ordinairement de sa ruche le cinquième ou le sixième jour de sa naissance pour recevoir les approches du mâle, ce qui a lieu dans l'air, ainsi que nous l'a appris un savant aveugle, François Huber, de Genève. Mais, bien qu'il s'en fût occupé, Huber, n'a pu découvrir si le mâle dont la femelle fait choix ou qu'elle rencontre est de sa ruche ou d'une autre.

Plusieurs observations, recueillies par divers apiculteurs, et faites par nous-même, nous ont convaincu que la future mère abeille ne s'accouple avec un mâle de sa ruche que lorsqu'elle n'en rencontre pas d'autre, et que la consanguinité lui répugne.

Voici ce que nous avons remarqué lorsque l'alliance est de famille, soit avec un mâle de la même ruche—par conséquent un frère—soit avec un mâle d'un essaim provenant de la même souche—par conséquent un cousin.—La fécondation s'accomplit comme si elle avait lieu avec un mâle non parent, mais les femelles que produit cette mère multiplient beaucoup moins que si elles descendaient de sang étranger, et les colonies qu'elles fournissent ne produisent souvent plus de nouvelles colonies, autrement dit, il n'y a plus d'essaimage surtout si, dans l'accouplement des filles, il est encore intervenu du sang de famille. Les abeilles ouvrières, provenant de ces générations de famille, sont elle-mêmes paresseuses, semblent peu soucieuses de travailler à perpétuer l'espèce; on ne les voit plus sortir de leur ruche dès l'aube pour aller à la picorée: elles ont des instincts de pillage, et amassent peu de provisions sur les fleurs; aussi, quand arrive la mauvaise saison, elles sont